



PROFESSION DE FOI

Elections des représentants de parents d'élèves

Cette année, les élections des représentants des parents aux Conseil d'École et au Conseil d'Établissement, auront lieu par voie électronique, du **mardi 06 octobre à 18h00 au vendredi 09 octobre 2020 à 15h.**

Le Conseil d'école, s'est quoi ?

Il est composé des représentants des **enseignants et des parents.**

C'est une instance d'échange sur les questions éducatives, ainsi que celles ayant trait à la vie scolaire et aux structures pédagogiques concernant l'école primaire.

Le conseil est saisi également des projets des classes de découverte, des questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il traite de tous les problèmes qui concernent la vie de l'école. Il adopte le règlement intérieur de l'école et le projet d'école.

Il se réunit deux à trois fois par an.

Le Conseil d'Établissement ?

C'est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est composé en nombre égale de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves. **Il se réunit deux à trois fois par an.**

Le Conseil d'Établissement est compétent pour traiter des questions pédagogiques et éducatives. Il adopte :

- son propre règlement intérieur,
- le projet d'établissement,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire,
- le plan annuel d'éducation à l'orientation.

Il émet un avis sur :

- la carte des emplois des personnels de l'établissement,
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques,
- Le programme des activités des associations et des clubs fonctionnant au sein de l'établissement,
- les questions d'hygiène et de sécurité,
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et aux modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement,
- la programmation et le financement des voyages scolaires,
- l'organisation de la vie éducative,
- l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques,

